SNPSP

النقـــابة الوطنيـة لممـارسي الصحـة العموميـة

Syndicat National des Praticiens de la Santé Publique

Siège : 19 Bvd Victor Hugo. Alger
Web : www.snpspdz.hautetfort.com

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991
eMail : snpsp_sg@hotmail.fr

Résolutions du Conseil National du SNPSP

Skikda les 11 et 12 octobre 2023

Au terme des travaux du conseil national du syndicat national des praticiens de santé publique, dédié à l'honneur et la mémoire du défunt Dr RACHID HAMLAOUI, membre fondateur et ancien membre du bureau national du SNPSP, ont été adoptées les résolutions suivantes ;

- Le syndicat national des praticiens de santé publique réitère encore une fois son engagement pour mener un dialogue sérieux et constructif afin de trouver les solutions aux différents problèmes posés et de sa disponibilité constante à relever le défi de faire progresser le secteur de la santé en terme de réforme et d'amélioration des prestations des services de soins médicaux ;
- Le conseil national du syndicat national des praticiens de santé publique a adopté les amendements apportés aux statuts du SNPSP conformément aux dispositions de la loi 23-02 du 05 Chaoual 1444 correspondant au 25 avril 2023 relative à l'exercice du droit syndical.
- Le syndicat national des praticiens de santé publique rejette encore une fois la loi 23-02 du 05 Chaoual 1444 correspondant au 25 avril 2023 relative à l'exercice du droit syndical et la loi n° 23-08 du 3 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 21 juin 2023 relative à la prévention, au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève qui vont à l'encontre des lois de la République quant à la liberté de l'exercice du droit syndical et une violation flagrante des traités internationaux ratifiés par l'Algérie et appelle le Président de la République garant de la constitution à intervenir et autorisé une deuxième lecture de ces deux lois ;
- Le syndicat national des praticiens de santé publique appelle monsieur le Président de la République, Chef Suprême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale à élargir les dispositions d'exemption de l'obligation du service national aux des praticiens médicaux âgés de 30 ans et plus à l'instar de tous leurs concitoyens.
- Le syndicat national des praticiens de santé publique appelle le Président de la République corriger l'injustice qui touche les praticiens médicaux spécialistes de la santé publique dans le cadre du service civil puisqu'ils restent les seuls à être concernés par le dispositif.

Le SNPSP réitère son profond attachement à la plate forme des revendications socioprofessionnelles des praticiens spécialistes et généralistes de santé publique et appelle à sa prise en charge à savoir :

- Le syndicat national des praticiens de santé publique dénonce le retard immense enregistré dans la promulgation des statuts des praticiens spécialistes et généralistes de santé publique et appelle les services du premier ministre a accélérer leur publication et permettre leur application avec un effet rétroactif à partir du 01 janvier 2023 dans le respect des engagements pris et réitérés de monsieur le président de la république ;

- Le syndicat national des praticiens de santé publique demande au ministre de la santé à prendre en considération les propositions apportées par le SNPSP au sujet du régime indemnitaire des praticiens spécialistes et généralistes de santé publique et son application avec effet rétroactif ;
- Le syndicat national des praticiens de santé publique appelle le ministre de la santé à mettre fin à l'anarchie qui prévaut au niveau des établissements de santé dans l'application de la réglementation en vigueur concernant les commissions paritaires des praticiens de santé publique ;
- Le syndicat national des praticiens de santé publique appelle le ministre de la santé à l'installation d'une commission ad hoc chargée de réviser le volume horaire pour les praticiens spécialistes et généralistes de santé publique en tenant compte des spécificités du secteur de la santé ;
- Le SNPSP dénonce énergiquement toutes les formes d'entrave au libre exercice syndical et apporte son total soutien au président du bureau de wilaya d'ADRAR qui fait l'objet de sanctions arbitraires
- L'assainissement de la situation financière de la prime Covid 19 qui affiche un retard immense ;
- L'arrêt des ouvertures anarchiques de nouvelles structures de santé et points de garde médicale et à ce que l'avis des conseils médicaux soit pris en considération dans ce genre de décision,
- La levée de l'injustice qui persiste dans l'octroie de la prime de zone pour les wilayas du sud et de l'intérieur du pays, une prime qui doit être calculée sur le nouveau salaire de base et versée avec effet rétroactif ;
- L'élargissement de la prime de zone aux praticiens médicaux spécialistes et généralistes de santé publique exerçant dans les régions enclavées au nord et dans les régions des hauts plateaux;
- La reconnaissance de la maladie Covid 19 et le syndrome « Burn-out » comme maladies professionnelles ;
- la mise en place d'une prime pour le départ a la retraite ;
- Le droit aux praticiens médicaux spécialistes et généralistes de santé publique de bénéficier de logements d'astreinte / de fonction dans le cadre des quotas affectés au secteur de la santé et cela en appui à la politique de l'état qui se fixe une orientation dans la santé de proximité.
- Le SNPSP réitère son engagement total dans les actions de la confédération des syndicats algériens (CSA) pour la défense des droits des travailleurs Algériens et rappelle ses positions de principe pour la défense des libertés syndicales ;

- **Le SNPSP Le syndicat national des praticiens de santé publique dénonce et condamne énergiquement les crimes commis par l'occupant sioniste contre les civils palestiniens et s'inscrit dans les actions de la l'alliance des syndicats Algériens et de la société civile pour le soutien d'El Quods et la Palestine.**

Devant tout retard dans la prise en charge des revendications légitimes des praticiens médicaux spécialistes et généralistes de santé publique, le conseil national se réunira en session extraordinaire avant la fin de l'année 2023 pour débattre d'un retour éventuel à la protestation.

Skikda le 12 octobre 2023

P/ Le conseil national

Dr. Lyes MERABET

المكتب الوطني
Le Président / الرئيس
Le Bureau National